

Appel à projets 2022

Prendre place(s) : Un coup de pouce en faveur de la jeunesse pour la cohésion sociale

Préambule

Depuis quelques mois, l'augmentation des risques de précarité, la diminution des interactions entre les individus et la diffusion de l'actualité dans les médias ont pu engendrer des situations d'incertitude, voire anxiogènes et altérer notre cohésion sociale ainsi que notre vivre-ensemble. Parmi les différentes populations affectées, les adolescentes et les adolescents ainsi que les jeunes adultes ont été particulièrement impactés. En effet, cette population a vu sa santé mentale affectée, notamment par la pandémie mais aussi à cause d'autres préoccupations telles que l'urgence climatique ou les conflits géopolitiques.

Dans le but de renforcer la cohésion sociale, prévenir les inégalités et consolider les relations entre les individus composant notre société, la jeunesse doit être soutenue afin de pouvoir jouer d'espaces dans lesquels se rassembler, s'engager et se divertir à l'échelle de la proximité.

Dans ce contexte, après un premier appel à projets en 2021, le département de la cohésion sociale (DCS) lance un nouvel appel destiné à financer et promouvoir des projets visant à soutenir les jeunes, en priorité de 12 à 25 ans.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU), en application de la Loi relative à la cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU), dont l'objectif principal consiste à garantir à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal.

Elle implique une approche coordonnée et transversale des politiques publiques et prend en compte la dimension territoriale du développement urbain.

Afin d'apporter une réponse concrète et durable aux difficultés rencontrées par la jeunesse genevoise en 2022, en particulier après deux ans de crise sanitaire, cet appel à projets doit cibler des actions au plus près des besoins de cette dernière.

À cet effet, les projets déposés devront s'inscrire dans un ou plusieurs des domaines suivants :

1. L'accès à la culture, au sport et aux loisirs ou la reconnexion à ceux-ci post-Covid ;
2. Le bien vivre-ensemble dans l'espace public et la place des jeunes au sein de la collectivité ;
3. L'engagement des jeunes et les nouvelles formes d'expression citoyenne.

Projets éligibles

Les projets doivent être déposés par une ou plusieurs communes du canton de Genève, qui en sont les répondantes. Ils peuvent toutefois être mis en œuvre, tout ou partiellement, par des associations, des fondations, des coopératives ou toute autre entité privée ou publique;

Les communes qui déposent un projet doivent garantir ad minima un montant équivalant à 25% du financement total (voir plus bas);

Les projets doivent proposer une intervention au niveau local sur le territoire genevois, idéalement (mais pas nécessairement) dans l'un des quartiers identifiés comme prioritaires dans le cadre de la PCSMU, tels que figurants dans le rapport 2020 du Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE);

Les projets doivent **débuter avant le 31 décembre 2022** mais peuvent s'étaler sur plusieurs mois ou plusieurs années.

Critères d'évaluation

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

1. **Originalité et pertinence du projet** par rapport aux lignes directrices de l'appel à projets et prise en compte des besoins spécifiques de la jeunesse à travers un ou plusieurs des 3 domaines précités;
2. **Bénéfices attendus**: projet visant prioritairement les jeunes de 12 à 25 ans et ayant un impact social, culturel et/ou sportif renforçant la cohésion à l'échelle d'un territoire;
3. **Transversalité**: projet réunissant différentes approches et différentes dimensions de la PCSMU. Les projets portés conjointement par plusieurs services communaux (social, urbanisme ou aménagement, culture, sport, etc.) sont encouragés;
4. **Lutte contre les inégalités territoriales**: projet accordant une attention particulière aux objectifs de la PCSMU;
5. **Mode de gouvernance**: projet mis en œuvre par une diversité de partenaires et pouvant impliquer une forme de participation des habitantes et habitants des quartiers.

Procédure de sélection

Un jury, présidé par M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'État chargé de la cohésion sociale, et composé de membres du DCS et d'autres départements, d'expert-e-s externes à l'administration et de représentant-e-s des milieux actifs dans le soutien à la jeunesse se déterminera sur les projets.

Financement

Le DCS et une fondation privée genevoise débloquent ensemble un montant total de 450'000 francs qui sera réparti entre les projets retenus.

Les projets retenus seront financés à hauteur maximale de 75% de leur coût total, le dernier quart (25%) devant être financé par les communes au sein desquelles ils prendront place et/ou par des fonds tiers sollicités par celles-ci. Le quart de financement apporté par les communes peut également être valorisé en ressources humaines ou par des contributions non monétaires dédiées au projet.

Le montant maximal du soutien financier prévu par projet est fixé à 75'000 francs. Les montants pourront être octroyés aux communes qui prennent part aux projets et/ou aux partenaires désignés par celles-ci.

Procédure de dépôt

Les communes intéressées sont invitées à déposer, pour leur compte et celui de leurs partenaires éventuels, un dossier comprenant les éléments suivants :

1. Une lettre de motivation
2. Un descriptif détaillé du projet (entre 5 et 15 pages approximativement)
 - a. Besoins identifiés
 - b. Projet d'intervention
 - c. Résultats attendus
 - d. Brève présentation des partenaires du projet et nature des partenariats (si applicable)
3. Un budget présentant les charges et revenus (envisagés) du projet, précisant le montant demandé au DCS
4. Les coordonnées bancaires pour le versement du financement

◆ Le délai de réponse est fixé au 17 juin 2022 ◆

Les dossiers sont à envoyer sous format numérique uniquement à l'adresse suivante :

secretariat.dcs@etat.ge.ch

(mention « Appel à projets PCSMU »)

Évaluation et suivi

Les communes dont les projets auront été retenus seront invitées à venir présenter l'avancement des projets lors d'une séance de suivi ainsi que les conclusions finales lors d'une séance de restitution. D'autre part, un rapport évaluant l'impact du projet et l'affectation des montants octroyés devra être remis au DCS au plus tard quatre mois après la fin des actions prévues.

Calendrier

- ◆ **1^{er} avril 2022** : Lancement de l'appel à projets
- ◆ **17 juin 2022** : Délai pour le dépôt des projets
- ◆ **Août 2022** : Évaluation et sélection des projets par le jury
- ◆ **Septembre 2022** : Annonce des résultats

Contact

Pour toute question relative à cet appel à projets, la personne de contact est :
Mme Laurence Jaquet (laurence.jaquet@etat.ge.ch / 022 327 93 78).